**Une Rentrée 2021 dans la sérénité à l’Ecole Rosa Bonheur:**

La municipalité, particulièrement attachée au maintien de l’Ecole «Rosa Bonheur » a procédé à divers travaux pendant, avant la rentrée des 62 enfants, et des enseignants des quatre classes : MMmes Sabrina MARCHESSEAU, Mme Charlotte MARTEL, Mme Coralie DUBEAU, Directrice, M. Christophe BAGUET.

**Les travaux**

Le montant global des investissements engagés est supérieur à **65 000 €,** financé avec la participation de l’Etat, du Département et du Syndicat Intercommunal d’Electrification :

* Le revêtement de la cour a été entièrement refait, et les salles de classe mises en conformité aux normes d’accessibilité, un avaloir avec une grille en fonte mis en place en bas de pente.
* Le mur extérieur coté route a été réhabilité et une couvertine d’étanchéité ajoutée.
* Sur le panneau alu pour occulter en partie le portail d’entrée, l’imprimeur a reproduit une maquette de Régis Prince, peintre, rappelant sa fresque réalisée sur le mur de la cantine.
* Un visiophone et une serrure électrique sécurisent l’accès à l’école, et une signalétique temporaire est prévue pour le stationnement des véhicules.
* La convention du plan de relance signée avec le ministère de l’Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports va permettre à la commune de financer de nouveaux équipements.

**La situation sanitaire :**

Face à la Covid 19, la rentrée se fera avec sérénité en présentiel et sans pass sanitaire, le protocole fixé au niveau 2 prévoit :

* Le port du masque en intérieur dès l’âge de 6 ans,
* L’aération renforcée des salles de classe,
* Les gestes barrières, la désinfection des surfaces
* La limitation des brassages par niveau.

Cependant, si un cas positif est détecté, la classe sera fermée pendant sept jours.

**Les services péri-scolaires :**

Les services de garderie et de transport sont maintenus gratuits pour les enfants inscrits. Les prix des repas pris à la cantine sont fixés à **2.85 €** enfant, et **5.45 €** adulte. Le procédé choisi est la liaison froide. La SARL CHEVRIER reconduite va appliquer progressivement la loi EGALIM qui prévoit, au 1er janvier 2022, que les services de restauration scolaire proposent au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, ce qui va induire un surcoût.

**-:- :- :- :- :- :-**